

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt six février deux mille vingt six à 19 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Xavier FURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHÉL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Claire TEISSEDRÉ, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Alain VAN SIMMERTIER, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Bernard DELOSTAL, Fabienne FARRADECHE, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESCURE, Danièle MAJOREL, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Jean RONGIER, Christophe SOULIER, André TRONCHE, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Daniel BERTHEOL pouvoir à Pierrick ROCHE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Danièle MAJOREL pouvoir à André BOUARD, Bernard PAGENEL pouvoir à Éric VIALA, Jean-Pierre PENOT pouvoir à Josette TOUZET

Date et affichage de la convocation : 20 février 2026

Secrétaire de séance : Pierrick ROCHE

Membres en exercice : 60

Présents : 38 – Pouvoirs : 5 – Votants : 43

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Programmation pluriannuelle de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et revitalisation rurale « OPAH-RR de Hautes Terres Communauté » - Modification de l'autorisation ouverture de programme / crédit de paiement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L.263-8 du Code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2022CC-166 en date du 29 septembre 2022 portant financement de travaux dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat – Revitalisation Rurale (OPAH-RR) avec programmation pluriannuelle – Autorisation d'ouvertures de programme / Crédit de paiement ;

Considérant que les crédits de paiement étaient ouverts pour les exercices 2023 à 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger les crédits de paiement jusqu'en 2026 ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la modification suivante de l'ouverture de l'autorisation de programme crédits de paiements (AP / CP) dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat – Revitalisation Rurale (OPAH-RR) :

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2022-01	Aides financières de l'OPAH-RR Hautes Terres Communauté	230 000 €	4 500 €	95 600 €	112 160 €	17 740 €

- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget principal opération 1001 – Aides à l'habitat, chapitre 20 – Immobilisations incorporelles article 20422 – Subventions aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations ;
- **DE PRECISER** que ces dépenses seront financées par l'autofinancement ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

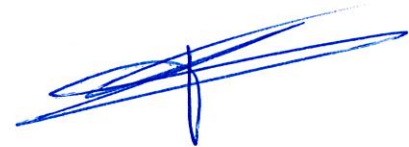
Le Président,

Didier ACHALME

A blue circular official stamp of Hautes Terres Communauté is partially obscured by a large, stylized black signature.

Le Secrétaire de séance

Pierrick ROCHE

A blue ink signature of Pierrick Roche, consisting of several horizontal strokes and a vertical line.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.